



BRUSSELS ALL.IN

Feuille de route économique pour
Bruxelles 2026-2029





BRUSSELS ALL•IN



Il y a quatre mois, un gouvernement bruxellois se mettait enfin en place. Samedi 14 février, je prêtai serment comme ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Économie Numérique aux côtés de mes collègues.

Je suis entrepreneur. Je ne m'attendais pas à devenir ministre. Au moment de prêter serment, je me suis fait une promesse, je vous ai fait une promesse : **y aller à fond.**

Tout donner pour contribuer à la prospérité de la ville où je suis né, où j'ai grandi et que j'aime profondément.

Les attentes vis-à-vis de notre gouvernement sont grandes. Nous sommes lucides.

Nous n'avons pas une seconde à perdre. Nous n'avons pas le luxe de faire des mauvais choix.

Durant mes cent premiers jours, j'ai rencontré des milliers d'entrepreneurs, d'ouvriers, d'indépendants, d'employés ou de fonctionnaires. Avec mes équipes, nous avons écouté leurs projets et leurs défis. Ce qui les fait vibrer, et ce qui les bride.

Ensemble avec mon cabinet et mes administrations, nous travaillons « met volle gas » pour dessiner un projet économique à la hauteur des espoirs des Bruxelloises et Bruxellois, reposant sur la Déclaration Politique Régionale présentée par le Ministre-Président Boris Dillies, et visant à en amplifier la dynamique.

Il ne s'agit pas d'un plan théorique avec des centaines de mesures et de sous-mesures. Il s'agit d'une feuille de route, avec un cap et des priorités, que nous avons voulu les plus clairs possibles. Nous avons mis 100 jours à l'écrire, et nous avons maintenant 1000 jours pour transformer l'essai.

Je crois à la politique des bilans. Ce qui compte, ce sont les résultats concrets. Et comptez sur nous pour nous engager totalement dans cette voie. Une feuille de route, 1000 jours. Pour un impact tangible sur la vie des Bruxelloises et Bruxellois.

L'énergie est pleinement là, nous l'avons sentie à vos côtés jusqu'ici même si elle est rarement revendiquée haut et fort. C'est aussi ce profil bas typiquement Bruxellois que nous voulons changer. Pour redonner de la fierté et prospérité à Bruxelles, on y va à fond. La tête haute. Vollenbak. All In.

Laurent Hublet

Ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Économie numérique

AG EN DA

1. Brussels All.In	6
Un poumon économique...	7
...qui s'essouffle	9
Nos ambitions pour 2030	13
Notre Vision pour 2050	15
2. L'offre économique de Bruxelles	16
1. Quatre domaines stratégiques clés	17
2. Un écosystème d'acteurs économiques travaillant main dans la main	19
3. Une logique territoriale et des pôles stratégiques	21
4. Des principes transversaux essentiels	22
3. La feuille de route « Brussels All.In »	24
<i>Priorité 1</i>	
Une Gare du Midi de stature internationale	26
<i>Priorité 2</i>	
Un pacte de compétitivité	28
<i>Priorité 3</i>	
Des zones d'accélération économiques bruxelloises (ZAEB), avec le site ex-Audi comme pilote et le Port de Bruxelles comme axe structurant	29
<i>Priorité 4</i>	
De l'oxygène pour nos PME	34
<i>Priorité 5</i>	
Redéployer l'économie de l'innovation	38
4. Une mobilisation collective et une ambition commune	48
5. Ensemble, à fond pour Bruxelles	52

01.

Brussels All.In



Un poumon économique...

Depuis sa fondation il y a 1047 ans, Bruxelles est **un carrefour économique**. Géographiquement, notre ville occupe une place stratégique en plein cœur du nord-ouest européen. Malgré l'élargissement récent de l'Union européenne vers l'Est, 60% du pouvoir d'achat européen se trouve toujours dans un rayon de 500 km de Bruxelles. En quelques heures, par route, par rail ou par eau, les personnes et les marchandises peuvent rejoindre les autres grands pôles économiques de l'Europe du Nord-Ouest : Anvers et les Pays-Bas, Francfort et la Ruhr, Paris et l'Île-de-France ou encore Londres et le Royaume-Uni.

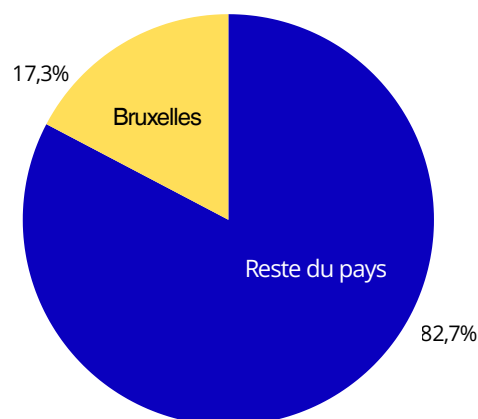
Au fil des siècles, Bruxelles a construit **un pôle multimodal unique en Europe**. Grâce à la jonction Nord-Midi, Bruxelles est l'une des rares capitales à disposer d'un réseau ferroviaire à 360°, tant à grande vitesse pour les passagers que pour le fret. Bruxelles dispose également d'un port de haute mer, dont l'existence est souvent ignorée, qui est directement accessible depuis la mer du Nord et connecté au Bassin parisien vers le sud. Son aéroport international est situé à 12km du centre-ville, et connecté aux principaux axes ferroviaires belges, notamment vers Anvers, Louvain, Liège et les grands pôles européens.

Institutionnellement, Bruxelles, est également le **centre de gravité européen**. Capitale multiniveau (UE, OTAN, Benelux, Belgique), notre ville concentre une densité unique de décideurs et d'institutions, et fait montre d'une ouverture exceptionnelle sur le monde : plus de 183 nationalités y cohabitent, 107 langues parlées, plus d'un tiers de résidents internationaux et près de 1.500 sièges d'organisations mondiales. Ici, l'influence et la multiculturalité se vivent au quotidien.

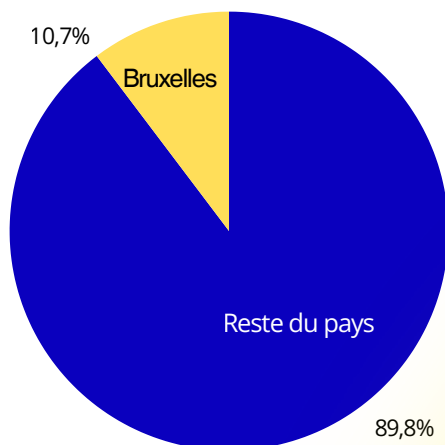
Bruxelles constitue, avec le port d'Anvers, le **moteur économique de la Belgique**. Notre capitale a généré l'an passé 17,3% de la richesse belge, alors qu'elle ne représente que 10,7 % de la population du pays. Son PIB dépasse les 103 milliards d'euros et son PIB par habitant atteint plus de 82.000 euros.



Production de la richesse en Belgique (2025)



Répartition de la population en Belgique (2025)



PIB Bruxelles (2025) : 103 milliards EUR
PIB par habitant bruxellois : 82.000 EUR

Bruxelles est aussi le premier bassin d'emplois du pays: on y dénombre plus de 720.000 emplois intérieurs. Son poids réel dépasse largement les 19 communes : au sens de son complexe résidentiel urbain, Bruxelles représente près de 2,9 millions d'habitants et 1,3 million d'emplois. C'est la plus grande concentration de population et le plus grand pôle économique du pays.

Enfin, Bruxelles est également le premier pôle d'apprentissage et d'innovation de la Belgique. Plus grande ville universitaire belge, elle accueille 137.010 étudiants dans 49 établissements d'enseignement supérieur : 4 universités, 10 hautes écoles, 9 écoles supérieures des arts et 26 établissements de promotion sociale, répartis sur tout juste moins de 100 implantations. La population étudiante y a augmenté de 22 % en moins de 10 ans, ce qui confirme l'attractivité académique croissante de la capitale.

À cette force universitaire s'ajoute une capacité d'innovation importante : les dépenses de recherche et développement en Région bruxelloise atteignent 2,53 milliards d'euros, soit 2,45 % du PIB régional, avec plus de 15.000 équivalents temps plein actifs dans la R&D.



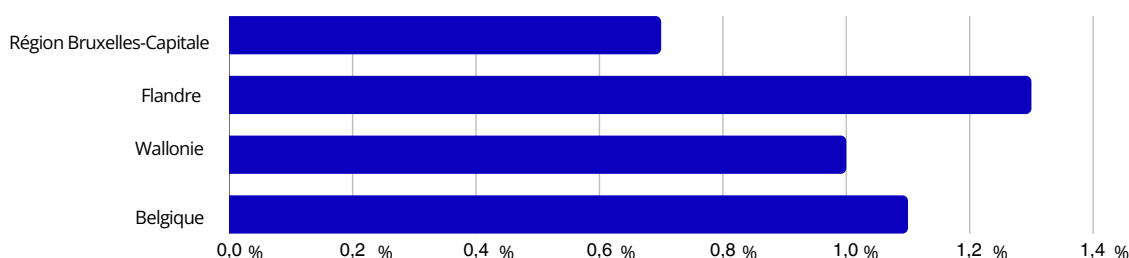
...qui s'essouffle

Si les avantages économiques dont dispose Bruxelles sont considérables, ils ne produisent plus automatiquement la dynamique attendue. **Bruxelles a connu une croissance plus faible de l'emploi et de l'activité économique que ses voisins et ses pairs.**

La croissance de l'emploi est plus marquée **dans la périphérie** que dans la Région elle-même.

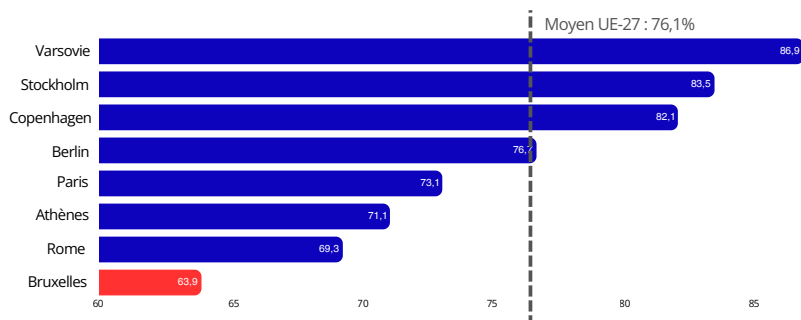


Evolution de l'emploi intérieur entre 2015 et 2023



Selon Eurostat, la région de Bruxelles-Capitale affichait en 2025 un **taux d'emploi des 20-64 ans de 63,9%**, parmi **les plus faibles des métropoles-capitales européennes.**

Taux d'emploi des 20-64 ans dans les régions-capitales de l'UE (2025)
Région NUTS 2 contenant la capitale, en %



Source : Eurostat, « Employment rates by NUTS 2 region » (lfst_r_lfe2emprtn), 20-64 ans, données 2025 (extraites le 02/06/2026).

Note : Lisbonne = Grande Lisboa ; Nicosie, Tallinn, Riga, Luxembourg, La Valette = pays entier (région NUTS 2 unique).

Bruxelles a connu **une croissance démographique importante** depuis le début des années 2000, qui **n'a pas été accompagnée d'une croissance comparable de l'emploi**. La population bruxelloise est passée de 959.318 habitants au 1er janvier 2000 à 1.255.795 habitants au 1er janvier 2025 (une hausse d'environ **31 % en 25 ans**).

Le décrochage bruxellois se marque tout spécialement chez les jeunes. Le taux de jeunes sans emploi, ni études, ni formation (« NEET ») atteint 13 % à Bruxelles, soit près de trois fois le niveau observé à Amsterdam (4,4 %) et presque le double de Stockholm (6,8 %) ou Oslo (7,2 %).

Le **chômage** des jeunes reste lui aussi élevé, autour de 30 %, contre 11,2% pour la moyenne OCDE.

Cette perte de vitesse s'explique notamment par le déplacement d'une part croissante de l'emploi et des nouvelles implantations économiques vers la périphérie bruxelloise — notamment le **Rand flamand**¹ et certains pôles wallons voisins.

Ce glissement se lit directement dans la croissance du PIB. Entre 2003 et 2023, le PIB bruxellois en volume a progressé en moyenne de **0,9 % par an**, contre **1,6% pour la Wallonie et 2% pour la Flandre. Bruxelles reste un moteur économique majeur**, mais pèse relativement moins qu'il y a 20 ans. Autrement dit, **la richesse continue de croître autour de Bruxelles et stagne en son cœur**.

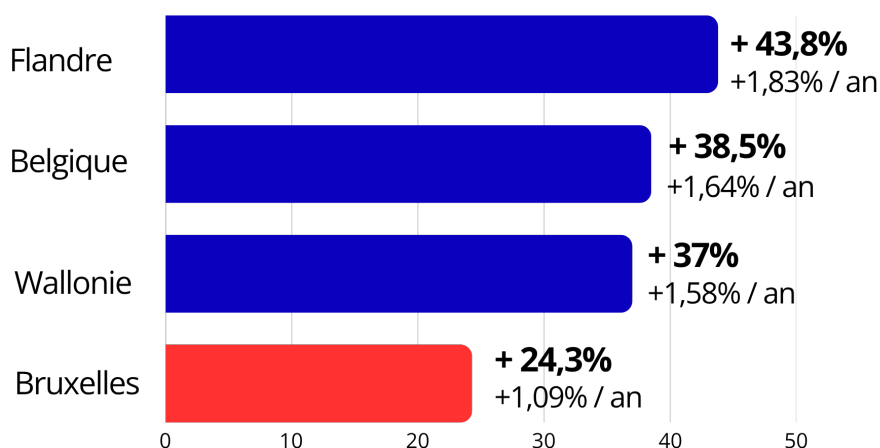
Enfin, on observe également un décalage en termes de productivité du travail à Bruxelles, l'OCDE estimant que la croissance annuelle de la productivité dans l'aire fonctionnelle bruxelloise à +0,7 % par an entre 2005 et 2019, contre +0,8 % à Amsterdam, +0,9 % à Paris et +1,8 % à Prague.

Le **tissu entrepreneurial bruxellois** demeure quant à lui dynamique. Toutefois, il montre des signes d'érosion. Bruxelles a toujours connu une forte rotation de son tissu économique, avec un nombre élevé de créations, de cessations, d'entrées et de sorties d'entreprises. Cette fluidité peut être une force lorsqu'elle traduit une capacité de renouvellement. Elle est cependant préoccupante lorsqu'elle s'accompagne d'une stagnation des créations, d'un niveau élevé de cessations et d'un déficit migratoire des entreprises.

Depuis 2015, le nombre de créations d'entreprises à Bruxelles reste stable (entre 11.000 et 13.000 par an), alors qu'il est en progression en Flandre et en Wallonie. En 2023, Bruxelles a enregistré 11.454 créations pour 9.645 cessations, avec un taux de cessation de 8,1 %, nettement supérieur aux deux autres régions.²

Taux d'évolution du PIB réel entre 2003 et 2023

Bruxelles affiche la progression la plus faible par rapport aux autres régions



Écart de progression de Bruxelles :

- -12,7 points par rapport à la Wallonie
- -14,2 points par rapport à la Belgique
- -19,5 points par rapport à la Flandre

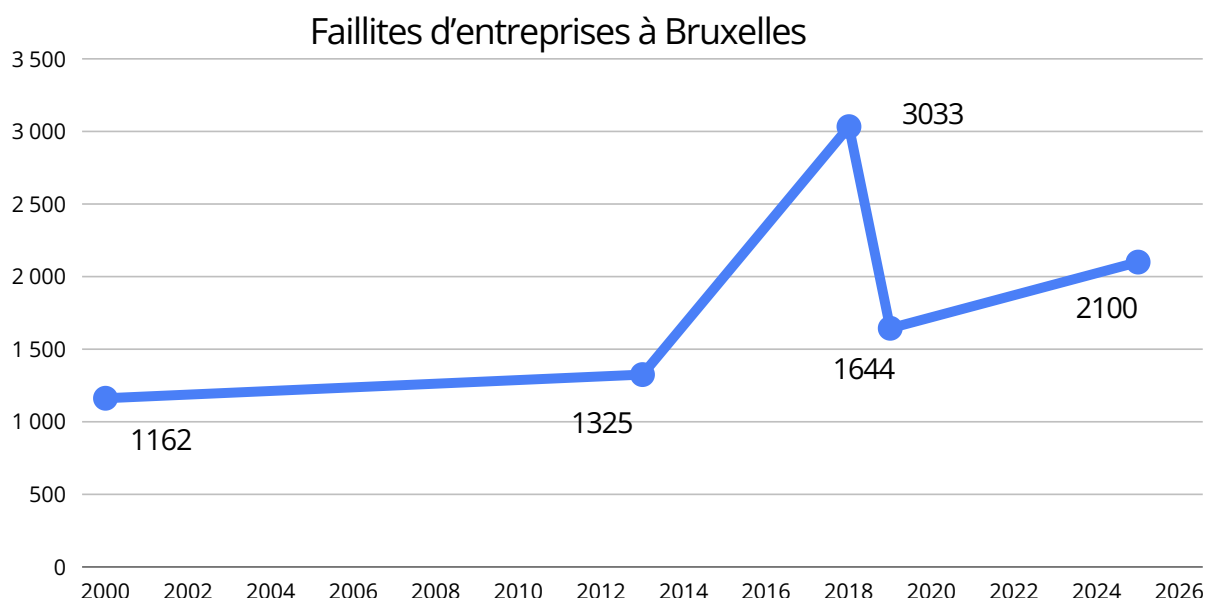
Croissance cumulée du PIB réel (%)

Lecture : il s'agit du taux de croissance cumulé du PIB réel sur la période 2003-2023, et non du niveau absolu du PIB. **Source :** calculs à partir des taux annuels fournis.

¹ Périphérie bruxelloise

L'enjeu n'est donc pas seulement de créer de nouvelles entreprises, mais aussi de mieux retenir celles qui existent et de leur permettre de grandir à Bruxelles.

Les faillites et les pertes d'emplois liées aux faillites accentuent ce diagnostic. En 2025, les faillites ont entraîné 5.993 pertes d'emplois en Région bruxelloise, soit le niveau le plus élevé des quatorze dernières années, juste derrière 2014. Cette évolution montre que la hausse des faillites s'accompagne d'un impact social plus lourd. En moyenne, chaque faillite a entraîné environ 2,7 pertes d'emplois en 2025, contre environ 2,5 en 2024. Les secteurs concernés — construction, commerce, transport, activités spécialisées et scientifiques, HoReCa — touchent directement **le tissu productif, les services aux entreprises et l'économie de proximité.**



En résumé, les atouts considérables de Bruxelles ne génèrent plus automatiquement la dynamique économique attendue, ni le volume d'emplois associé. **Bruxelles reste une ville riche, connectée, internationale, universitaire et innovante.** Mais elle ne **transforme plus suffisamment ces avantages en croissance durable, en emplois pour ses habitants, en ancrage productif, ni en passage à l'échelle pour ses entreprises.**

Face à ce constat, nous passons à l'action. Nous nous mobilisons pour redresser l'économie bruxelloise et pour que Bruxelles redevienne un territoire de confiance pour les entrepreneurs et les investisseurs.

² https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Pano_SE25_FR.pdf



Nos ambitions pour **2030**

Sur l'ensemble de l'année 2025, le taux d'emploi s'élevait à 63,9% à Bruxelles.

Comme le prévoit la Déclaration de Politique Régionale, notre objectif est d'amener 7 Bruxellois sur 10 à l'emploi en 2030. Ceci implique la mise à l'emploi de 50 000 bruxellois supplémentaires, et requiert que Bruxelles attire des investissements qui bénéficient au maximum aux Bruxelloises et Bruxellois.

70%

DE TAUX D'EMPLOI EN 2030

Soit 50.000 Bruxelloises et Bruxellois supplémentaires au travail

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de renforcer les compétences locales et d'adapter les formations aux besoins du marché du travail bruxellois.

- 1. La croissance économique** : doubler la croissance de l'économie bruxelloise en l'amenant à 1,5% par an, contre 0,7 % aujourd'hui.
- 2. La valeur créée par l'industrie urbaine** : doubler la part de l'industrie dans le PIB bruxellois, afin de réancrer une activité productive créatrice d'emplois locaux et de résilience économique.
- 3. La réduction des émissions de gaz à effet de serre** : maintenir la trajectoire de réduction des émissions telle que la Région s'y est engagée, pour atteindre une réduction de 47% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005.
- 4. L'attractivité entrepreneuriale et l'innovation** : positionner Bruxelles parmi les 10 principales capitales européennes des start-ups et de l'innovation, en renforçant son attractivité pour les talents, les investisseurs et les entrepreneurs.³

Indicateurs de performance économique

Croissance économique

Doubler la croissance de l'économie bruxelloise

Valeur créée par l'industrie urbaine

Doubler la part de l'industrie dans le PIB bruxellois

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- 47% par rapport à 2005

Attractivité entrepreneuriale et innovation

Top 10 des capitales européennes des start-ups et de l'innovation

³ Le score GSER (Global Startup Ecosystem) repose sur 5 piliers: Performance, Funding, Market reach, Talent & expérience, Knowledge.
https://startupgenome.com/contents/report/gser-2025_4786.pdf



Notre vision pour 2050

Une ville où l'on prend soin les uns des autres

Notre ambition pour 2050 est que Bruxelles soit devenue l'une des métropoles les plus attractives d'Europe, conjuguant prospérité, cohésion sociale, souveraineté économique et qualité de vie dans un territoire urbain dense et ouvert sur le monde.

Bruxelles en 2050 sera une capitale européenne capable d'**ambition collective, exemplarité écologique et prospérité partagée**, une ville où l'on entreprend, produit, innove, apprend et travaille avec confiance, sans jamais renoncer à ce qui fait notre singularité : l'ouverture sur le monde, notre diversité et notre énergie.

En 2050, Bruxelles sera une ville pleinement **décarbonée**. Son développement reposera sur une économie robuste, résiliente, circulaire, plus productive et indépendante des énergies fossiles. Bruxelles sera un territoire où l'on produit, transporte, transforme, recycle et innove davantage localement.

Les **portes d'entrée internationales de Bruxelles**, la Gare du Midi et le Port, auront retrouvé leur rôle stratégique, touristique et économique majeur.

Des **grands sites accueilleront** de nouvelles activités productives, logistiques, technologiques et circulaires, créatrices d'emplois et de valeur pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

Les infrastructures numériques, énergétiques et de mobilité formeront un socle au service de la compétitivité, de la résilience et de l'autonomie économique de la Région.

En 2050, Bruxelles devrait toujours accueillir 1,3 million d'habitants. La part des personnes âgées de plus de 65 ans aura progressé, même si Bruxelles conservera une population plus jeune que les autres Régions belges grâce à son attractivité migratoire et étudiante. Dans un contexte européen de raréfaction de la main-d'œuvre, la capacité de la Région à former, attirer et retenir les talents tout au long de la vie constituera un atout central du bassin économique bruxellois.

Bruxelles restera une capitale profondément internationale, multiculturelle et multilingue, capable de transformer sa diversité ainsi que son attachement aux libertés individuelles en un puissant levier d'attractivité et un avantage économique et humain.

02.

L'offre économique de Bruxelles



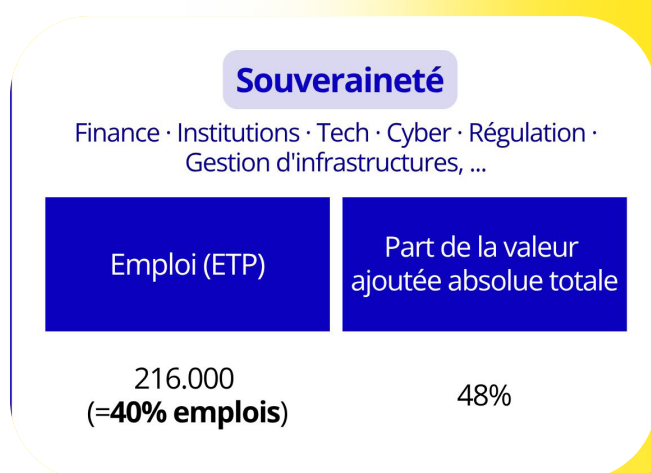
La spécialité économique de Bruxelles repose sur trois dimensions complémentaires : **ses domaines stratégiques**, qui structurent la spécialisation économique du territoire ; **ses types d'acteurs** fonctionnant en écosystèmes ; et **ses territoires** qui ancrent ces dynamiques dans les réalités des 19 communes et de leurs habitants.

Ces trois dimensions se lisent ensemble. C'est leur croisement qui révèle la véritable structure de l'économie bruxelloise — et les leviers sur lesquels nous agissons.

1. Quatre domaines stratégiques clés

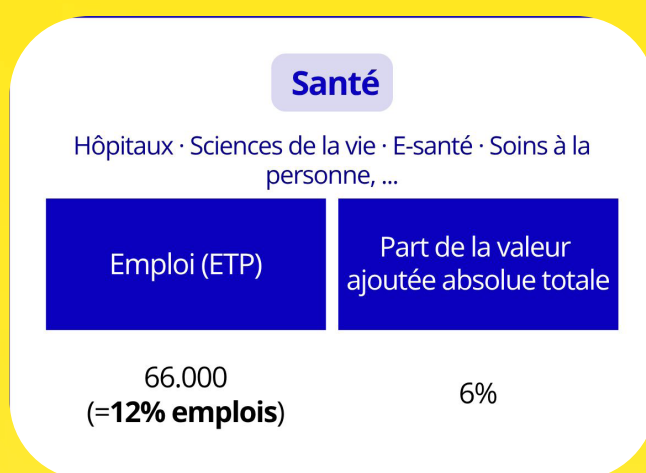
Bruxelles se distingue par quatre domaines stratégiques qui constituent à la fois **le socle de sa force économique et l'expression de son identité propre** : l'économie de la souveraineté, la santé, l'économie culturelle & récréative, et la manufacture urbaine & circulaire.

1. L'économie de la souveraineté



Le domaine des infrastructures souveraines regroupe l'ensemble des acteurs et organisations dont la mission est de garantir la stabilité, la sécurité et l'indépendance stratégique d'un territoire : institutions financières et régulateurs, gestionnaires d'infrastructures, organismes de cybersécurité, acteurs technologiques critiques, autorités de supervision et organisations internationales à vocation politique, économique ou défensive,... Bruxelles occupe dans ce domaine une position sans équivalent en Europe, concentrant à la fois le siège des principales institutions de l'UE et de l'OTAN, les grands régulateurs financiers et banques belges, et une multitude d'organisations internationales faisant de la capitale belge l'un des nœuds souverains les plus denses au monde, autour desquelles s'est constitué un écosystème économique de première importance.

2. La santé



Le domaine de la santé articule recherche fondamentale, industrie thérapeutique, technologies médicales et soins de santé autour d'un écosystème en constante évolution. À Bruxelles, ce domaine prend une dimension stratégique particulière : la Région abrite 18 établissements hospitaliers dont plusieurs universitaires et plus de 240 entreprises actives dans les sciences de la vie. Bruxelles s'impose comme première région belge en nombre de lits par habitant. Le domaine se distingue également par le poids significatif de l'économie sociale et du non-marchand, qui constituent l'épine dorsale de l'offre de soins et d'accompagnement bruxelloise.

⁴ Part de la valeur ajoutée absolue totale correspond à la richesse créée par tous les biens et services produits en Région bruxelloise en un an.

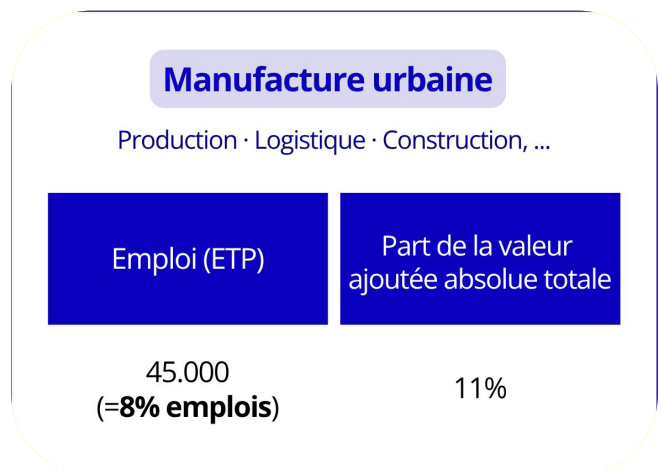
3. L'économie récréative et culturelle



Ce domaine regroupe l'ensemble des activités économiques qui, de la production à la distribution, reposent sur la créativité et les talents pour produire de la valeur culturelle et de la croissance économique : tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel, culture, sport, commerce, audiovisuel, jeu vidéo, technologies immersives, ...

Capitale de 500 millions d'Européens, Bruxelles enregistre près de 9,7 millions de nuitées par an, accueille des congrès et événements de portée mondiale.

4. La manufacture urbaine



Le domaine de la manufacture regroupe les activités de production, de transformation et de logistique qui s'exercent au cœur du tissu urbain : industrie manufacturière, artisanat, agroalimentaire, chimie, construction, recyclage, aéronautique et distribution de marchandises. À Bruxelles, ce domaine constitue un levier stratégique d'emplois et de résilience économique, ancré autour du Canal et en particulier au sein du domaine portuaire. La Région abrite un tissu majoritairement composé de PME, aux côtés de quelques grands acteurs structurants par exemple dans la chimie), l'agroalimentaire ou l'aéronautique.

Ces quatre domaines clés irriguent l'ensemble du tissu économique régional – des grandes entreprises aux PME, indépendants et acteurs de l'économie sociale, avec des **fleurons reconnus** qui renforcent l'attractivité, l'innovation et l'emploi à Bruxelles.



2. Un écosystème d'acteurs économiques travaillant main dans la main

La force de Bruxelles est dans la diversité et l'interconnectivité exceptionnelles de son écosystème économique.

Le secteur **non-marchand**, rassemblant les acteurs du secteur public ainsi que de ceux de l'économie sociale et solidaire, enseignement, santé, etc. concentre entre **35 à 40% des emplois de la Région**, dont plus de 100.000 au sein des institutions publiques belges et plus de 50.000 au sein des institutions européennes et internationales.

Le tissu des entreprises bruxelloises est lui aussi varié avec des micro-entreprises (moins de 10 salariés) représentant 12,8 % des emplois du secteur privé, des petites entreprises (10 à 49 salariés) en concentrant 17,9 %, des moyennes entreprises (50 à 249 salariés) en représentant 19,4 %, et de grandes entreprises concentrant 49,9 % des emplois du secteur privé à Bruxelles.⁵

Dans chacun des quatre domaines clés de Bruxelles, la même logique est à l'œuvre :

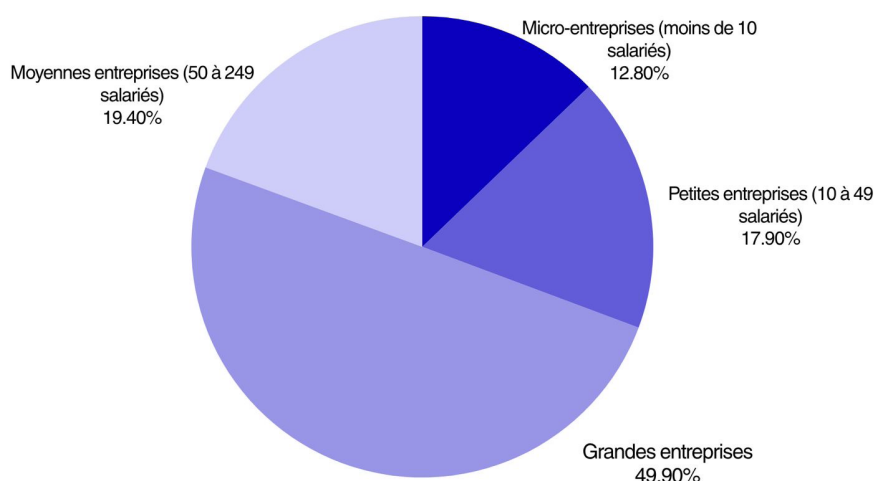
les institutions publiques et académiques produisent la connaissance, forment les talents et posent le cadre réglementaire ;

l'investissement public crée les infrastructures et les conditions d'activité ;

les grandes entreprises apportent l'ancrage international et l'effet d'entraînement sur la chaîne de valeur locale ;

les PME et indépendants capturent les flux de proximité et assurent la résilience du tissu économique ;
et l'économie sociale transforme les défis du territoire — insertion, réemploi, transition, cohésion — en activités viables et en emplois ancrés dans les quartiers.

Tissu des entreprises bruxelloises - part d'emploi du secteur privé (2024)



⁵ Au 31 décembre 2024. <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/emploi-dans-les-pme/postes-de-travail-occupes>



Chacun de ces acteurs fonctionne avec d'autres à Bruxelles.

Les études récentes de l'IBSA (2025) et de l'ULB (2024) démontrent qu'à Bruxelles, chaque investissement public produit des retombées bien au-delà de son secteur d'origine. Par exemple, les hôpitaux bruxellois, qui représentent 32 000 emplois — soit 5 % de l'emploi régional — génèrent plus de 5000 d'emplois indirects dans la restauration, le commerce ou les services. De la même manière, chaque emploi direct dans le secteur des musées mobilise 2,77 emplois dans un large écosystème composé de grandes institutions, de PME, d'indépendants et d'acteurs de l'économie sociale, si l'on comptabilise les effets indirects et induits.

Ces chiffres illustrent parfaitement la dynamique d'un **écosystème bruxellois interconnecté**, où un investissement public irrigue l'ensemble du tissu économique local.



3. Une logique territoriale et des pôles stratégiques

A Bruxelles, ces quatre domaines clés sont ancrés dans des logiques territoriales fortes :

L'économie de la **souveraineté** est fortement ancrée dans le centre-ville et aux alentours des institutions européennes et de l'OTAN, avec le développement de nouveaux pôles comme celui de **Da Vinci** et le **cluster Défense** qui y est envisagé ;

La **santé** s'articule avec les **trois pôles hospitaliers majeurs** de la région (UCLouvain, VUB et ULB) afin de développer — comme cela se fait déjà à Erasme — une vision unique de **Cité de la Santé** ;

La **manufacture urbaine** s'appuie sur les zones industrielles — actuelles ou à redéployer — du **Port**, l'ancien **site d'Audi Forest, Solvay et Schaerbeek Formation** ;

Le domaine **récréatif et culturel** bouillonne notamment dans le centre-ville de Bruxelles, avec l'**arrivée** de nouveaux pôles culturels comme **KANAL et CONFEX**, ou médiatiques comme **MediaPark**.



Légende:
Santé
Récréatif & Culturel
Souveraineté
Manufacture urbaine

Cette carte ne se veut pas exhaustive. Elle identifie des grands pôles stratégiques en capitalisant sur des dynamiques et des projets déjà en cours et les nouvelles opportunités de demain.

4. Des principes transversaux essentiels

Notre feuille de route repose sur trois principes transversaux essentiels

INCLUSION

**TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE
& CLIMATIQUE**

**NUMÉRISATION
& IA**



L'inclusion de toutes et tous

L'ensemble des outils, accompagnements, ou politiques économiques doit bénéficier à une **diversité de profils entrepreneuriaux**, avec une attention particulière portée à l'inclusion des femmes dans l'entrepreneuriat ainsi qu'aux enjeux de genre, d'origine sociale, de parcours migratoire, d'âge, de handicap ou encore d'accès aux réseaux, aux compétences et au financement. Il s'agit ici de veiller à ce que chaque outil soit pensé pour intégrer les besoins spécifiques de ces acteurs clés du tissu économique bruxellois et que toutes les administrations en adoptent les réflexes. Nous nous appuyons pour cela sur l'économie sociale et des modèles d'entreprises à l'ancrage territorial puissant, qui favorisent l'insertion professionnelle et la cohésion sociale.

Bruxelles dispose de 12 entreprises de travail adapté (ETA) agréées par la COCOF, facilitant l'inclusion des travailleurs porteurs de handicap. Cette infrastructure économique et sociale solide occupe jusqu'à 1.450 travailleurs en situation de handicap à la production, actifs dans plus de 60 métiers. Cette économie est à considérer comme un secteur économique plein et entier, avec des besoins particuliers.

La transition environnementale et climatique

Notre gouvernement a pleinement souscrit à la transition en ligne avec les objectifs climatiques européens pour 2030 et la trajectoire vers une **économie décarbonée en 2050. La Région vise une réduction de 47 % des émissions directes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2005, puis une diminution de 67 % à l'horizon 2040.** La transition environnementale des entreprises est à considérer comme un levier de compétitivité, d'autonomie stratégique, de réduction des coûts, et de résilience pour les entreprises bruxelloises. Il s'agit évidemment aussi d'une opportunité pour les entreprises développant des produits et services participant directement à cette ambition.

Dans un monde traversé par des crises énergétiques, climatiques, géopolitiques et industrielles, la résilience devient une condition de prospérité. Les entreprises capables d'anticiper, de s'adapter et d'innover face à ces bouleversements seront aussi celles qui pourront créer de la valeur, investir, produire et maintenir l'emploi sur le long terme. Notre économie sera forte demain lorsqu'elle est capable de répondre aux défis environnementaux et énergétiques qui redessinent les équilibres mondiaux.

La transition est également une opportunité économique majeure : la rénovation du bâti et l'électrification des usages permet de créer des emplois locaux non délocalisables dans la construction, l'ingénierie, les technologies énergétiques et la maintenance. Dans notre ville, où une grande partie des bâtiments est ancienne et énergivore, investir dans l'isolation, les pompes à chaleur, les réseaux intelligents ou les infrastructures de recharge stimule toute une chaîne de valeur locale — PME, artisans, fabricants, bureaux d'études — tout en augmentant la valeur du patrimoine immobilier.

La transition se place dès lors au cœur de notre feuille de route économique. Elle percole au sein de tous nos outils et politiques, et s'inscrit dans la continuité des dynamiques engagées ces dernières années, notamment au travers de la stratégie Shifting Economy.

De nombreux outils développés avec les acteurs économiques, les partenaires sociaux et les administrations ont démontré leur pertinence et poursuivent des objectifs essentiels pour l'avenir de Bruxelles. Notre feuille de route entend s'appuyer sur ces acquis, préserver ce qui fonctionne et renforcer les dispositifs qui ont démontré leur utilité concrète.

La numérisation et l'intelligence artificielle

Le numérique constitue une infrastructure stratégique de compétitivité, d'innovation et de résilience pour l'ensemble de l'économie régionale. Dans un contexte marqué par l'accélération des transformations technologiques, la diffusion de l'intelligence artificielle et l'intensification de la concurrence internationale, **Bruxelles vise à se positionner comme l'une des capitales européennes de l'IA**, moderniser ses administrations, et renforcer l'accompagnement des entreprises, grandes ou petites, dans leur transformation technologique.

L'intelligence artificielle amène également à une transformation concrète des métiers, des tâches et des organisations du travail. Bruxelles doit en faire un levier: en adaptant ses dispositifs de formation et d'accompagnement et préparant les travailleurs, les demandeurs d'emploi et les entreprises à tirer parti de ces mutations. Ainsi, les nouvelles technologies deviennent un levier de productivité, de montée en compétences et d'inclusion sur le marché du travail bruxellois.

03.

La feuille de route « Brussels All.In »



Notre feuille de route s'articule autour de **cinq grandes priorités.**



Cette feuille de route n'a pas vocation à être exhaustive ni à répondre à tous les problèmes. Elle vise avant tout à fixer un cap, à assumer des priorités et à concentrer nos efforts là où ils auront le plus d'impact pour accélérer le redéploiement économique de Bruxelles.



1. Une Gare du Midi de stature internationale
2. Pacte de compétitivité
3. Zones d'accélération (Audi & Port)
4. Oxygène pour les PME
5. Redéployer l'économie de l'innovation

Priorité 1

Une Gare du Midi de stature internationale

Constats

La Gare du Midi est la première **porte d'entrée internationale** de la Belgique pour les voyageurs en train (≈ 10 M passagers internationaux/an, dont 6,5 M Eurostar) et l'un des actifs économiques les plus puissants — cependant largement sous exploité — de la Région bruxelloise. Pour des millions de voyageurs, elle est le **premier contact** avec un pays qui héberge les institutions européennes et l'OTAN, cependant son image est en opposition frontale avec l'ambition que la Belgique affiche à l'étranger.

À l'instar du rôle moteur joué par les aéroports dans le cadre du développement économique des territoires de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, tous les éléments d'évolution sociétaux et environnementaux se conjuguent pour que le **ferroviaire soit le mode de transport de référence** dans l'Europe du XXI^{ème} siècle.

Trois dynamiques convergent aujourd'hui pour ouvrir une fenêtre d'action exceptionnelle : tout d'abord la demande de transport ferroviaire international européen va croître de + 153 % entre 2025 et 2050 ; cette augmentation sera également sous tendue par l'ouverture du marché ferroviaire à de nouveaux opérateurs qui seront également demandeurs d'une gare à la hauteur des investissements ; enfin le bicentenaire de la ligne Bruxelles-Malines (5 mai 2035) offre une échéance politique mobilisatrice à neuf ans — l'horizon retenu pour la rénovation intégrale de la Gare du Midi.

Le quartier de Bruxelles-Midi constitue aujourd'hui l'un des principaux potentiels de redéploiement économique et urbain de la Région.

À titre de comparaison avec des projets de référence comme St Pancras ou King's Cross à Londres, 1 € investi dans l'espace public génère 3 à 5 € de valeur économique à 10 ans (loyers, entreprises, dépenses des nouveaux résidents). **L'opportunité économique pour Bruxelles s'estime donc à 300-500 millions d'euros par an en activité commerciale, attractivité internationale et création de valeur urbaine.** La situation actuelle représente une perte économique importante pour la Région et les communes concernées, ainsi qu'un coût d'opportunité majeur en matière d'emplois, d'investissements et de qualité de vie.

Les volontés de redéploiement de la Gare du Midi sont aujourd'hui contraintes par le nombre d'intervenants sur des sujets aussi divers que la mobilité, la sécurisation, la vie sociale et économique, le développement de nouveaux projets, les nouveaux sièges de la SNCB et Infrabel. Cette inertie s'explique également par une **gouvernance fragmentée** (trois communes, la Région, la SNCB, Infrabel et l'État fédéral) et insuffisamment intégrée entre les différents niveaux de pouvoir et opérateurs publics concernés.





Mesures

La **transformation du quartier Midi** est un **projet structurant de reconquête économique et urbaine** pour Bruxelles, articulé autour d'une **gouvernance forte, d'investissements massifs** et d'une **vision de long terme**.

La feuille de route envisagée, en collaboration avec le gouvernement fédéral, repose sur la création d'une société **"Bruxelles-Midi Développement"** en **partenariat Public-Privé** : cette entité unique de pilotage pour répondre à la fragmentation institutionnelle, avec un apport capitalistique mixte Privé-Public, et une participation des différents niveaux de pouvoir notamment via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM), la Région Bruxelloise et la contribution d'un actionnaire-opérateur privé.

Cette gouvernance intégrée permet d'**accélérer la rénovation du cœur de gare**, de développer une offre commerciale et de services à haute valeur ajoutée, ainsi que de mobiliser les importantes réserves foncières du site pour y développer un quartier mixte combinant activités économiques, logements abordables et équipements structurants.

Le projet est également de faire du quartier Midi un signal fort du renouveau bruxellois, notamment à travers l'**implantation d'institutions publiques majeures** et une requalification ambitieuse des espaces publics et de la mobilité. Cette transformation devra bien sûr pleinement intégrer les principes essentiels liés à la performance énergétique, mobilité durable, mixité fonctionnelle, inclusion sociale et activation économique locale.

Tous ces sujets peuvent être intelligemment menés à bien avec un cap clair et dans une structure autonome qui dispose du mandat nécessaire à la réalisation de la transformation de la gare pour les voyageurs et l'ensemble du quartier dont elle est le premier vecteur de développement.

Bruxelles-Midi a vocation de devenir à la fois une vitrine et porte d'entrée internationale de la capitale, de même qu'un démonstrateur de résilience économique, de réindustrialisation urbaine et de création d'emplois durables pour les Bruxellois.

Priorité 2

Un pacte de compétitivité

Constats

Bruxelles en tant que Région subit aujourd'hui un déficit d'image en termes d'attractivité économique par rapport aux régions adjacentes. On nous reconnaît un vivier de talents, de dynamisme et de multiculturalité, mais ces atouts sont affaiblis par une complexité réglementaire et par un environnement trop peu favorable aux entreprises, en décalage avec l'image et le niveau d'ambition attendus d'une capitale européenne.

Un exemple instructif est l'environnement fiscal pour une entreprise située en Région bruxelloise par rapport à une entreprise située dans sa périphérie directe. Cet écart est en moyenne de plus de 2,5 fois ce qu'une même entreprise paierait dans la périphérie directe. Cet état n'est pas acceptable en l'état, et nous y remédions.

Mesures

Bruxelles se dote d'une feuille de route pour renforcer son attractivité économique. Elle mobilise des leviers ciblés, notamment fiscaux, pour attirer les investissements, soutenir le redéploiement de l'activité productive et réactiver les sites vacants.

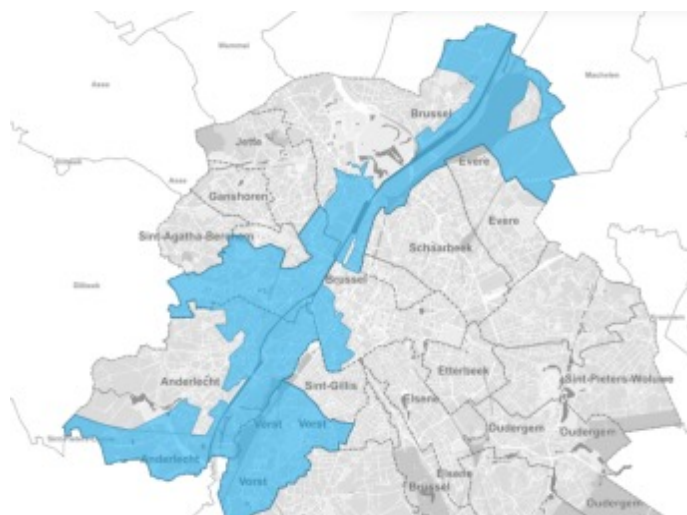
L'une des premières mesures, essentielle, pour agir sur la fiscalité, est l'activation du **Pacte de Compétitivité**, une **mesure fédérale** visant à aider des régions à absorber le choc d'une importante vague de **licenciements** — comme ceux du site **d'Audi à Forest** — et à favoriser la **création de nouveaux emplois**. Il s'agit d'une dérogation aux règles européennes en matière d'aides d'État.



Concrètement, une fois activé, le pacte de compétitivité prévoit, sur une période de 6 ans, **un dispositif ciblé unique de soutien à l'emploi : une exonération pouvant atteindre 25 % du précompte professionnel — soit une réduction de 4 à 5 % du coût salarial** — accordée pendant 2 ans lors de la création de nouveaux postes sous réserve notamment de leur maintien pour une durée minimale de 3 ans. Ce pacte peut être activé dans un rayon de 40km autour du site impacté par la perte d'emploi, ce qui assure que l'ensemble de la région bruxelloise puisse y recourir.

À la suite de la fermeture d'Audi, les conditions requises sont désormais réunies. Nous activons donc ce mécanisme, comme les autres Régions, afin d'attirer de nouveaux investissements à Bruxelles et de soutenir la création des emplois qui y seront associés.

Cette mesure s'applique en principe aux PME situées dans une zone de soutien spécifique de la Région de Bruxelles-Capitale — dont le contour exact reste à définir. Pour les grandes entreprises, l'accès au dispositif est conditionné à une implantation à la fois dans cette nouvelle zone de soutien et dans l'actuelle zone de développement régionale (en bleu ci-dessous).



Zones de développement

Priorité 3

Des zones d'accélération économiques bruxelloises (ZAEB), avec le site ex-Audi comme pilote et le Port de Bruxelles comme axe structurant

Constats

Bruxelles dispose déjà d'atouts réels pour la création d'activités manufacturières nouvelles : des zones industrielles de la Région comme Audi, le site de Solvay ou Schaerbeek Formation, présentant **un potentiel majeur de reconversion**.

Historiquement, Bruxelles a peiné à attirer de nouveaux investissements productifs en raison de la lourdeur des procédures administratives (permis), d'une charge fiscale immobilière élevée et d'un manque de formations qualifiantes permettant aux travailleurs bruxellois d'accéder aux emplois industriels disponibles.

De nombreux terrains, sites et bâtiments industriels restent de ce fait inexploités ou sous-exploités, représentant un potentiel de développement considérable pour la Région.

Nous allons mettre en place des **zones d'accélération économiques bruxelloises (ZAEB)**, qui occupent une place centrale dans notre feuille de route de réindustrialisation, d'attraction de nouveaux investissements, et de création de nouveaux emplois.

Les grandes lignes des ZAEB sont les suivantes :

A. Définir une **délimitation territoriale** claire sur la base des codes du Plan Régional d'Affectation du Sol ou du cadastre, en tenant compte de la future désignation des zones de soutien dans le cadre du pacte de compétitivité fédéral ;

B. Créer une **cellule Actiris dédiée** aux ZAEB, améliorer l'**accessibilité** en matière de mobilité et mettre en place d'un **guichet unique** (« Fast Track ») pour toutes les démarches administratives (permis, environnement, mobilité, aides) ;

C. Exploiter pleinement l'autonomie fiscale de la Région afin de mettre en place **un régime fiscal spécifique** pour les ZAEB. Ce régime pourra notamment porter sur la fiscalité immobilière ou prévoir une réduction fiscale régionale sur la part régionale de l'impôt des personnes physiques, au bénéfice de certaines catégories de demandeurs d'emploi à définir par le Gouvernement ;

D. Recourir, dans la mesure du possible, aux **instruments et financements européens**, tels que les « Net-Zero Acceleration Valleys », afin de renforcer l'attractivité des ZAEB (une sorte de « complément » européen).

LES GRANDES LIGNES DES ZAEB

**Délimitation
territoriale**

**Cellule Actiris ·
Accessibilité
mobilité · Guichet
Fast Track**

**Régime fiscal
spécifique**

**Instruments et
financements
européens**

Le système ZAEB est une plateforme régionale à laquelle peuvent s'ajouter des « compléments » fédéraux et européens, voire communaux, afin de permettre la relance économique et industrielle de la Région.

Dans le cadre des ZAEB, un système pour stimuler les projets de **reconversion des terrains ou de bâtiments sous utilisés ou inutilisés** – soit des brownfields – en nouveaux pôles économiques est également proposé.

Le mécanisme fonctionnera de la sorte : lorsqu'un projet de reconversion d'une certaine taille est envisagé dans ces zones, le développeur ou l'entreprise pourra conclure une convention/contrat avec le Gouvernement et avec la commune concernée afin de bénéficier de certains avantages pendant la reconversion :

- **une étroite collaboration entre les administrations concernées et le développeur, en vue d'une délivrance plus fluide des permis** pour le promoteur ;
- une diminution temporaire du **précompte immobilier** ou de la taxe foncière régionale ;
- éventuellement la **suspension temporaire des droits d'enregistrement**.

Ces avantages ne seront accordés qu'à condition que le développeur s'engage à atteindre certains objectifs en matière de **transition, durabilité** (tels que la construction circulaire) et d'**enjeux sociaux** (par exemple l'intégration d'espaces destinés à une crèche dans le masterplan, la création d'emplois, etc.).



Ces engagements sont conçus de manière pragmatique : ils visent non pas à alourdir les projets, mais à renforcer leur viabilité économique et leur acceptabilité à long terme. La durabilité, la construction circulaire, l'efficacité énergétique et l'intégration sociale sont considérés comme des facteurs de qualité, de réduction des risques et d'attractivité pour les investisseurs, les entreprises et les travailleurs.

Audi et autres sites de redéveloppement stratégique

La réindustrialisation de Bruxelles passe par le redéveloppement de ses sites stratégiques d'ampleur. L'un des sites majeurs de reconversion pour la Région est l'ancien site d'**Audi**, dont la vente – de privé à privé – est en cours.

Ce site de 55 hectares représentait une part significative du PIB régional (+2%) et constituait un pourvoyeur majeur d'emplois (**plus de 3 000 postes**). Désormais, cet espace a vocation à redevenir un moteur de création d'emplois et de valeur économique et sociale. Pour y parvenir, la Région assume pleinement son rôle de facilitateur économique, social et urbanistique, en accompagnant les parties prenantes vers une transition ordonnée et ambitieuse.

La combinaison des mesures de pacte de compétitivité fédéral et de zones d'accélération économique (ZAEB) crée un cadre particulièrement incitatif pour la reconversion et l'expansion des entreprises situées dans ces zones, ainsi que pour l'engagement de nouveaux travailleurs. Elle renforce également l'attractivité de ces zones pour les travailleurs.

Nous voulons rendre à Bruxelles ses lettres de noblesse industrielle.

Le site bénéficiera également des mesures précitées, pour y redévelopper principalement des activités productives, et de l'emploi de qualité.

D'autres sites décisifs méritent une pleine attention : **les sites de Solvay (Neder-Over-Heembeek) et de Schaerbeek Formation** notamment, représentent des opportunités de reconversion industrielle à ne pas laisser passer. Nous mettons en place les conditions de leur redéploiement effectif par des acteurs industriels.

Le Port, moteur économique et cœur de l'autonomie stratégique de la Région

Depuis le creusement du canal de Willebroek au XVI^e siècle, le Port de Bruxelles accompagne intimement le développement de Bruxelles. A l'heure de la transition climatique, de la mondialisation et des tensions croissantes qu'elle fait peser sur les chaînes d'approvisionnement, le Port ne peut plus seulement être un héritage du passé: il est un moteur du futur.

Par la voie d'eau, la logistique urbaine décarbonée, les filières de construction circulaire, le réemploi des matériaux et l'ancrage d'activités productives stratégiques, il permet de **traduire les ambitions de transition en gains opérationnels tangibles pour les entreprises et en bénéfices collectifs pour l'ensemble de la Région.**



Il s'agit de faire du **Port de Bruxelles un pilier de l'autonomie stratégique et économique de la Région, ainsi qu'un acteur central de sa transition climatique.**

Cela implique de lui donner les moyens d'évoluer, d'investir et de se transformer.

Enfin, Bruxelles doit se réapproprier pleinement son canal. Il doit redevenir un espace vivant et accessible, capable d'accueillir des activités productives, de l'innovation, des loisirs, de la culture et des lieux de respiration urbaine.



Pour y parvenir, le Port a quatre transformations à effectuer

Retrouver une capacité **d'investissement et de transformation**.

Aujourd'hui, ses capacités d'action restent limitées par un cadre financier qui freine sa modernisation et son développement. En faisant évoluer son modèle de gouvernance et de financement vers une logique davantage tournée vers la **valorisation de ses actifs et l'investissement**, le Port va accélérer sa transformation, mobiliser de nouveaux financements et préparer les infrastructures dont Bruxelles aura besoin demain.

Devenir le **cœur de la logistique urbaine durable de Bruxelles**.

Le Port va s'affirmer comme la principale **porte d'entrée logistique de la Région** et jouer un rôle central dans l'approvisionnement de la ville, et sa décarbonation logistique.

Consolider un **foyer d'industries stratégiques**.

La politique foncière va prioritairement soutenir des **activités industrielles essentielles** à la résilience et à la prospérité de Bruxelles : construction, recyclage et réemploi, agroalimentaire, énergie, santé et industries à haute valeur ajoutée.

Faire du Port **un laboratoire d'innovation**.

Le Port devient acteur de référence des nouvelles mobilités et de la logistique du futur : **décarbonation** du transport fluvial, **numérisation** des opérations portuaires, accompagnement des innovations de rupture telles que la navigation autonome ou les drones logistiques.

En combinant autonomie financière et transformation stratégique, l'objectif est que le port participe à la création de **2.000 emplois supplémentaires** et au renforcement durable de **l'attractivité de la Région**, tout en consolidant son **autonomie stratégique** face aux défis futurs.

Priorité 4

De l'oxygène pour nos PME

Constats

Le tissu économique bruxellois est dense et fortement fragmenté : la Région compte 122.725 entreprises, dont plus de 96% sont des PME employant entre 0 et 10 travailleurs.

Ce foisonnement s'accompagne de signaux de fragilité : un niveau élevé de cessations d'activité, un solde migratoire négatif des entreprises, une hausse des faillites ainsi que des pertes d'emplois importantes. Ces indicateurs traduisent une compétitivité sous pression et une difficulté croissante pour de nombreuses PME bruxelloises à se maintenir et se développer durablement.

Mesures

Aujourd'hui, nous redonnons de l'oxygène à celles et ceux qui font vivre, chaque jour, l'économie bruxelloise. Avec « Oxygen Brussels », nous déployons au sein de notre feuille de route, des mesures spécifiquement dédiées aux PME : simplifier radicalement le parcours entrepreneurial, lever les freins administratifs et donner aux entreprises les moyens de se développer ou de se redéployer durablement.



OXYGEN BRUSSELS

COURT
TERME
(2026-
2027)

**1. Réformer l'accès
à la profession**

**2. Simplifier
l'accompagnement
à l'entrepreneuriat**

**3. Concentrer les
aides publiques
sur les moments
décisifs**

**4. Faciliter la
transmission des
entreprises**

**5. Renforcer
Brusoc**

**6. Des outils
financiers
spécifiques aux
entreprises
industrielles**

**7. Un point de
contact unique et
des délais de
permis plus courts**

LONG
TERME
(2028+)

**8. Renforcer l'attractivité
économique des
quartiers commerciaux
via des "Business
Improvement Districts"
(BID)**

**9. Créer plus de
débouchés publics
pour les PME
bruxelloises**

**10. Un cadre fiscal
plus lisible**



Les enjeux suivants y sont adressés :

1. Réformer l'accès à la profession et profession ambulante

Aujourd'hui, certaines règles relatives à l'accès à la profession ou à l'activité ambulante ne sont plus adaptées aux réalités de l'entrepreneuriat actuel. Elles peuvent freiner la création ou la reprise d'une activité, notamment lorsqu'elles apparaissent plus contraignantes que les cadres applicables dans d'autres pays européens.

Nous révisons ces cadres pour les rendre plus clairs, plus proportionnés et mieux adaptés aux parcours actuels, sans diminuer les garanties utiles pour les consommateurs, la qualité ou la sécurité.

2. Simplifier l'accompagnement à l'entrepreneuriat

Aujourd'hui, l'offre d'accompagnement publique ou privée des entrepreneurs est fragmentée avec plus de 250 structures à Bruxelles.

Nous simplifions et réorganisons l'offre d'accompagnement autour du cycle de vie de l'entreprise sous le principe de « **guichet unique** », pour un parcours lisible, cohérent, tenant compte de la diversité des profils entrepreneuriaux, des types d'entreprises (économie sociale,...), des enjeux d'inclusion, et avec plus d'impact sur la création et croissance d'entreprises. Les entreprises identifient immédiatement les bons interlocuteurs, reçoivent des réponses rapides et accèdent à un soutien adapté à leurs besoins.

3. Concentrer les aides publiques sur les moments décisifs

Plutôt que de fonctionner comme une addition de primes ponctuelles, les aides économiques sont les plus efficaces là où l'intervention publique change réellement la trajectoire d'une entreprise : investissement, premier recrutement, transition, digitalisation, croissance, internationalisation, transmission ou rebond.

Les aides publiques sont réorganisées pour les rendre plus lisibles, plus progressives et mieux articulées avec l'accompagnement. Elles soutiennent en priorité :

- L'**ancrage** à Bruxelles, afin d'augmenter la présence de PME sur notre territoire ;
- La **croissance**, afin que nos entreprises franchissent les caps importants de leur existence (recrutement, investissement, digitalisation, export) ;
- La **transmission**, afin d'assurer la continuité et la pérennité du tissu économique bruxellois.

4. Faciliter la transmission des entreprises

Aujourd'hui, une personne qui souhaite reprendre ou remettre une entreprise à Bruxelles ne dispose pas d'un service ou d'une plateforme publique pour y être accompagnée ou trouver son « match ».

Face au nombre élevé de cessations d'entreprises à Bruxelles (10.244 cessations d'entreprises en 2024), nous faisons de la transmission d'entreprises un levier stratégique pour préserver l'activité économique, les emplois et les savoir-faire sur notre territoire.

Hub.brussels devient le point d'entrée opérationnel pour accompagner les cédants et les repreneurs, tandis que finance&invest.brussels sécurise la faisabilité financière des projets et mobilise les outils de financement adaptés. Une plateforme dédiée facilitera également la mise en relation entre entrepreneurs.

Notre ambition est de transformer davantage d'entreprises viables en opportunités de continuité, de croissance et d'emploi pour Bruxelles.

5. Renforcer Brusoc

Certains projets sont économiquement viables mais ne passent pas les critères du financement bancaire classique : manque de garanties, profil atypique, petite taille, projet encore peu structuré, risque social ou territorial plus élevé. Or, l'accès au financement conditionne la capacité à démarrer, investir, recruter, absorber un choc ou passer un cap de croissance.

Le dispositif Brusoc constitue un levier stratégique pour soutenir des profils entrepreneuriaux souvent **exclus des circuits bancaires classiques**. Consolider ses moyens et son accompagnement personnalisé renforce **l'inclusion économique** et le soutien aux projets à fort impact local, tout en sécurisant les trajectoires entrepreneuriales. Une attention particulière est portée à l'accessibilité du dispositif pour la diversité des profils, notamment les femmes entrepreneures, ainsi qu'à la possibilité d'assumer une prise de risque plus élevée pour augmenter le nombre de dossiers soutenus.

6. Des outils financiers spécifiques aux entreprises industrielles

Les activités industrielles sont confrontées à des contraintes particulières : investissements matériels importants, coûts fixes élevés (loyers, équipements, machines), besoins immobiliers spécifiques, besoins en fonds de roulement significatifs ainsi que cycles de trésorerie plus longs liés aux contraintes de production et de stockage. A l'heure où la réindustrialisation de Bruxelles est un enjeu et objectif majeur, nous évaluons l'adéquation des outils de finance&invest.brussels aux besoins spécifiques des entreprises industrielles, productives, logistiques et de constructions implantées ou souhaitant s'implanter à Bruxelles.

Cette analyse vise à identifier les éventuelles lacunes dans l'offre actuelle de financement et à évaluer la pertinence de développer ou adapter des instruments spécifiques aux activités industrielles.

7. Un point de contact unique et des délais de permis plus courts

Une PME qui investit, recrute, demande une aide ou introduit un permis a besoin d'un parcours lisible, de délais prévisibles et rapides, et d'interlocuteurs capables de l'orienter.

Comme le prévoit la DPR (Déclaration Politique Régionale), et en collaboration avec la secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme, nous diminuons les délais et l'incertitude pour les entreprises qui introduisent une demande de permis. L'accusé de réception est automatisé via MyPermit, le délai de vérification de la complétude du dossier passe de 45 à 20 jours, ou à 30 jours pour les permis mixtes et les demandes avec évaluation des incidences environnementales. L'administration liste en une seule fois l'ensemble des documents manquants, puis dispose de 10 jours pour vérifier un dossier complété. Le demandeur dispose, quant à lui, de 3 mois pour compléter sa demande.

Nous étudions également l'implémentation du principe "Only Once" pour les entreprises (renseigner **une fois seulement** une information à l'administration) et la possibilité de créer un seul point de contact (« SPOC ») pour les entreprises au sein des administrations, ainsi qu'un « account manager » régional dédié pour les entreprises à haut potentiel de développement.



8. Renforcer l'attractivité économique des quartiers commerciaux via des "Business Improvement Districts" (BID)

En 2024, hub.brussels a recensé 26.297 cellules commerciales à Bruxelles. Les écarts de vacance commerciale entre quartiers sont importants : certains quartiers affichent un taux de vacance inférieur à 10 %, tandis que certaines zones du centre atteignent jusqu'à 25 %. Or, la compétitivité d'un commerce dépend de son environnement : propreté, sécurité, accessibilité, animation, flux clients, qualité de l'espace public.

C'est pourquoi nous analysons l'adoption à Bruxelles des **Business Improvement Districts**. Les BID sont des partenariats dans lesquels les propriétaires et les commerçants d'une zone délimitée investissent ensemble dans la qualité de leur environnement commercial et urbain. Leur origine se trouve au Canada, et ils connaissent un grand succès aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Les associations locales de commerçants disposent, via une taxe spéciale prélevée par la commune, d'un certain budget à investir, notamment dans la propreté, la sécurité, ou les événements. Pour Bruxelles, un tel dispositif BID améliore la sécurité et redynamise des quartiers commerciaux très fréquentés comme Bruxelles-Midi, Rue Neuve,...

9. Créer plus de débouchés publics pour les PME bruxelloises

La commande publique représente un levier économique majeur : près de 90 milliards d'euros par an en Belgique, soit environ 15 % du PIB. Aujourd'hui, trop de PME bruxelloises restent exclues des marchés publics en raison de procédures complexes, de marchés surdimensionnés ou de critères inadaptés.

Cet investissement public est appelé à bénéficier davantage aux entreprises et PME bruxelloises dans le cadre du développement d'un véritable « Buy Brussels », pleinement inscrit dans la dynamique actuelle européenne du « Made in Europe » et des ambitions portées par l'Industrial Accelerator Act.

En collaboration avec les collègues du gouvernement, et dans le respect des cadres fédéraux et des règles de l'OMC, nous étudions l'adaptation des critères et de la structure des marchés publics bruxellois, afin de permettre aux PME bruxelloises de capter une part plus importante des investissements publics et de faire de la commande publique un outil stratégique de souveraineté économique, d'innovation et d'emploi local.



10. Un cadre fiscal lisible

Bruxelles est systématiquement plus chère comme lieu d'implantation que la Flandre (surtout le Rand flamand) et la Wallonie. La fiscalité sur les entreprises et les bureaux y est très variable et cette asymétrie, peu lisible par les entreprises, affaiblit la compétitivité de la Région et encourage la délocalisation d'activités économiques vers des communes voisines telles que Zaventem et Diegem, avec pour conséquence directe une perte d'emplois, de recettes fiscales et de dynamique urbaine.

Nous rendons la fiscalité sur les entreprises plus lisible et transparente avec la publication par hub.brussels d'un aperçu clair et accessible de l'ensemble des taxes communales et régionales par type d'entreprise. Parallèlement, nous étudions des mécanismes de différenciation fiscale territoriale afin de mieux soutenir certaines zones stratégiques et renforcer l'attractivité économique de la Région.

Enfin, Oxygen Brussels intégrera également **un volet économie sociale ou à impact**, destiné à mieux soutenir les entreprises sociales, coopératives, entreprises d'insertion et projets entrepreneuriaux qui répondent à des besoins bruxellois concrets. L'objectif est d'inscrire durablement l'économie d'impact dans les instruments économiques ordinaires : accompagnement, financement, marchés publics, transmission, innovation et accès aux zones productives.

Priorité 5

Redéployer l'économie de l'innovation

Constats

Bruxelles dispose d'un écosystème entrepreneurial dynamique : de nombreux incubateurs, une scène start-up et scale-up reconnue, ainsi qu'une forte concentration de talents, de chercheurs et d'acteurs économiques innovants.

Pourtant, la Région qui captait encore 38 % du financement belge des start-ups tech en 2023, et 24 % en 2024 est tombée à 8 % au premier semestre 2025. La dynamique belge de financement des entreprises tech a évolué au détriment de Bruxelles. Nous inversons cette tendance.

Mesures

L'enjeu pour Bruxelles n'est pas seulement de faire naître davantage de projets. Il est surtout de leur permettre de grandir sur le territoire, d'y lever des fonds, d'y recruter et de s'ancrer durablement dans le tissu économique régional. Le défi est donc de passer d'un écosystème riche en initiatives à une véritable chaîne de croissance, capable de transformer les projets innovants en entreprises solides, financées, internationalisées et durablement implantées à Bruxelles.

L'objectif est de faire de **Bruxelles un territoire où les entrepreneurs peuvent venir tester, développer et faire croître leurs activités dans un environnement agile, ouvert à l'innovation et orienté solutions.**

1. Financement

2. Ecosystèmes thématiques

3. Culture d'expérimentation

4. Une capitale de l'IA

5. Talents locaux et compétences internationales

6. Brussels European Commercial Court

Cette vision s'articule autour de **six axes principaux** : le financement, la création d'écosystèmes thématiques, le développement d'une culture d'expérimentation, la montée de l'IA de confiance, l'attraction des meilleurs talents locaux et internationaux, et une « Brussels European Commercial Court ». Cet ensemble ambitionne de faire de Bruxelles le tremplin à partir duquel conquérir la Belgique, l'Europe et le monde, en s'appuyant sur ses atouts uniques de capitale belge et européenne.

1. FINANCEMENT

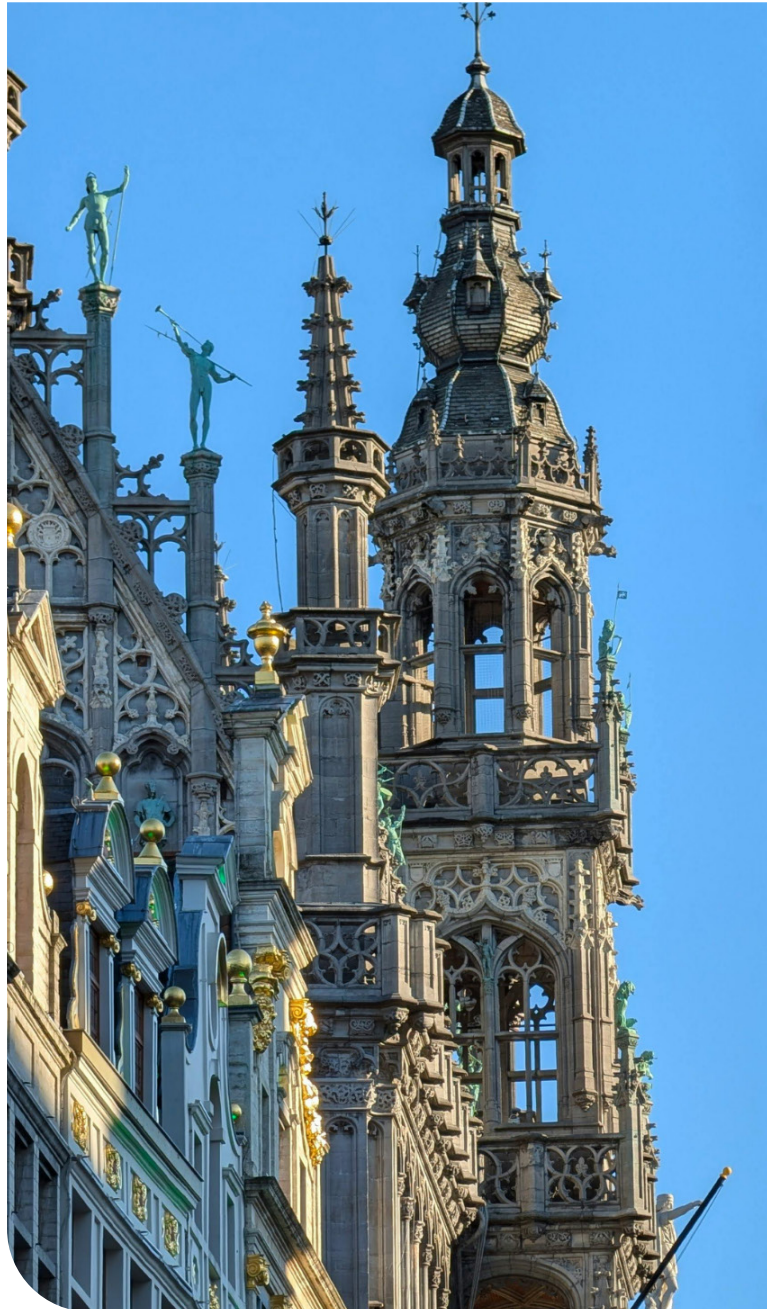
Nous voulons que les outils financiers publics soient adaptés à chaque phase du développement des entreprises, afin qu'elles restent pleinement ancrées dans le territoire.

Pour y parvenir, la Région renforce ses instruments de financement et d'accompagnement à chaque phase de développement des entreprises : création, early stage, croissance, véritable passage à l'échelle et transmission. Nous voulons accélérer et améliorer l'accès au financement pour les jeunes entreprises présentant par nature un profil de risque plus élevé, mieux valoriser économiquement la recherche et offrir un soutien renforcé aux profils entrepreneuriaux atypiques. Cette approche suppose également d'élargir la mobilisation des capitaux disponibles, publics comme privés, afin de mieux mobiliser l'épargne privée au profit de l'économie locale.

I.a) Recalibrage de la politique d'investissement et des outils de finance&invest.brussels

Investissements dans la défense et les technologies duales: une politique d'investissement adaptée qui intègre explicitement les secteurs liés à la défense et aux technologies duales est nécessaire afin de répondre au contexte géopolitique de réarmement européen et la croissance des enjeux de souveraineté technologique.

Seedfunding plus rapide: un financement rapide standardisé, lisible et accessible à l'early stage pour injecter rapidement des tickets pré-seed avec un minimum de friction dans l'écosystème bruxellois. Cela permet d'éviter la fuite de projets prometteurs dès leur création, notamment dans les secteurs technologiques qui se structurent là où l'accès au premier financement est le plus simple et le plus rapide. Ce mécanisme repose sur une procédure allégée (dossier court, comité d'investissement restreint, critères standardisés centrés sur l'équipe et le potentiel). Finance&invest.brussels a l'opportunité d'intervenir sur des projets à forte incertitude et fort potentiel à la fois. Il est dès lors nécessaire d'investiguer les leviers permettant d'accroître cette prise de risque.



Nous souhaitons également, avec finance&invest.brussels et Brusoc, créer un véhicule destiné aux entreprises sociales en croissance qui ont dépassé le stade du projet mais restent insuffisamment servies par les circuits bancaires classiques.

Création de fonds d'investissement thématiques : pour faire de Bruxelles une capitale de l'IA, assurer la souveraineté de ses infrastructures critiques, et concrétiser les grands projets de transformation économique et urbaine (Gare du Midi, Port de Bruxelles,...) et les sites industriels en reconversion, nous créons une architecture multi-fonds thématiques chez finance&invest.brussels. Cette architecture maximise l'effet de levier des investissements publics pour mobiliser les capitaux privés nécessaires, les structurer efficacement et les orienter au service d'une Bruxelles plus résiliente, plus attractive et plus souveraine.

Des co-investissements SFPIM, Finexpo, Credendo pour renforcer la croissance:

La meilleure mobilisation des instruments publics, avec notamment le renforcement de la **collaboration entre finance&invest.brussels et la SFPIM** constitue un levier stratégique immédiat pour augmenter significativement la capacité d'investissement au bénéfice des entreprises bruxelloises, en particulier dans les phases de croissance et de transformation.

Cette coopération se traduit par un **recours accru** aux co-investissements (scale-ups,...), articulant clairement l'ancrage local et la proximité opérationnelle de finance&invest.brussels avec la puissance financière et la capacité d'intervention fédérale de la SFPIM.

Une collaboration renforcée avec d'autres **instruments fédéraux complémentaires, Finexpo et Credendo** permet également de soutenir plus efficacement les trajectoires d'internationalisation et les projets à dimension exportatrice.

Outils innovants

Soutien à l'accès aux marchés (IPO)

Euronext Brussels propose des dispositifs d'accompagnement à l'introduction en bourse, notamment via son programme IPOready. Nous souhaitons étendre cette démarche afin de mieux orienter et accompagner certaines entreprises bruxelloises présentant un potentiel de croissance vers ces dispositifs et, plus largement, vers les marchés de capitaux.

Basket bonds

Cet instrument permet à plusieurs PME de mutualiser leurs besoins de financement au sein d'une émission obligataire structurée. En Italie, ce mécanisme a démontré son utilité pour des entreprises intermédiaires en phase de croissance ou d'investissement productif, en particulier industrielles, confrontées à des besoins de financement significatifs et partiellement contraints par les conditions du crédit bancaire classique.

Sa transposition au contexte bruxellois est à adapter, au regard de la taille du marché, d'un pipeline suffisant d'entreprises éligibles et de la capacité à structurer des opérations à taille critique.



I.b) Investment culture shift : relance de la culture d'investissement et meilleure mobilisation de l'épargne

La Belgique est historiquement un pays boursier, doté de plusieurs places financières et d'une profonde culture de l'investissement. Avec un niveau d'épargne privée parmi les plus élevés en Europe, la Belgique dispose d'un levier stratégique majeur pour soutenir le financement de son économie.

Une part considérable est actuellement immobilisée sur des comptes épargne. **Orienter une partie de cette épargne vers des investissements plus actifs représente un impact économique considérable.**

Cela requiert la valorisation de l'investissement pour mettre en œuvre la reconstruction d'une **véritable culture belge de l'investissement**. Il s'agit d'un travail essentiel pour préserver notre souveraineté économique à long terme.

Bruxelles s'imposant comme la capitale financière de notre économie, la Région a un rôle de catalyseur à y jouer. Nous investiguons dès lors le développement des mesures suivantes, qui relèvent parfois du « soft law » :

Renforcer la culture de l'investissement et la mobilisation de l'épargne, au service de l'économie réelle

Avec les autres niveaux de pouvoir et les principaux acteurs financiers et économiques du pays, différentes formes de coopération, de sensibilisation ou d'engagement commun sont envisagées, afin de favoriser une meilleure culture financière, un ancrage plus fort des investissements dans l'économie belge et un soutien accru au développement des entreprises et de l'innovation.



Renforcer les capacités de financement local et l'implication des citoyens

En collaboration avec les communes et les acteurs concernés, nous examinons des pistes permettant le développement de certains projets territoriaux et la promotion de bons communaux.

Mobilisation de l'épargne privée via le prêt Proxi

Le prêt Proxi permet aux particuliers dits « FFF » — friends, family and fools — qui accordent un prêt à une petite entreprise bruxelloise de bénéficier d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt annuel. Il constitue un levier pertinent pour renforcer le financement des PME bruxelloises en s'appuyant sur les ressources des citoyens. Une amplification et meilleure communication autour de ce dispositif permet d'orienter une partie de l'épargne privée vers l'économie réelle, tout en offrant un cadre sécurisé et incitatif aux prêteurs (avantages fiscaux, réduction du risque).

I.c) Feuille de route de valorisation de la recherche à Bruxelles

La capacité de retenir les projets innovants dans Bruxelles est essentielle pour attirer chercheurs, entrepreneurs et investisseurs. Afin de renforcer le lien entre recherche et marché, en collaboration avec le Ministre-Président Dillies, nous repensons les outils de financement de l'innovation.

Ce financement public de l'innovation à Bruxelles, combiné à une valorisation économique de la recherche permet de garantir durablement la chaîne de création de valeur (recherche -> innovation -> entreprises -> emplois).

Cette valorisation économique de la recherche à Bruxelles et l'existence de Technology Transfer Offices (TTO) représente un potentiel régional à exploiter largement, notamment en matière de création de spin-off et de mise sur le marché des innovations. L'activité belge des spin-off issues de la recherche est actuellement principalement concentrée en Flandre, avec Gand et Louvain comme pôles clés.

En collaboration avec le Ministre-Président Dillies et Inno-
viris, nous définissons une ambition commune sur base d'indicateurs robustes : brevets, exploitation effective des innovations, trajectoire des spin-off et captation de valeur par l'écosystème bruxellois.

L'objectif est d'identifier des leviers d'amélioration con-
crets, notamment une évolution des modèles de valorisa-
tion des TTO vers une **approche plus entrepreneuriale, un renforcement des incitants à l'entrepreneuriat académique**, ainsi qu'une adaptation des outils d'invest-
tissement en phase précoce, notamment via des fonds
moyens dédiés aux **spin-off académiques**.

La création d'un fonds dédié à la valorisation économique de la recherche issue des universités, des hautes écoles et des centres de recherche est considérée également..



2. CRÉATION D'ÉCOSYSTÈMES THÉMATIQUES

Le développement de l'innovation repose sur la mise en place de partenariats solides et de collaborations effectives entre les acteurs de la recherche, de l'industrie, des startups et du monde politique.

Dans cette vision, les incubateurs sont, en plus d'être des structures d'hébergement de startups, de véritables espaces de rencontre et de co-construction entre chercheurs, entrepreneurs et acteurs économiques de premier plan : ils facilitent le transfert de connaissances, accélèrent l'émergence de projets innovants et ancrent la dynamique d'innovation dans les territoires. Les clusters, quant à eux, doivent regrouper l'ensemble des acteurs de l'écosystème — grandes entreprises, PME et startups, mais aussi institutions publiques et universités — afin de créer les conditions d'une collaboration réelle et durable au service de l'innovation.

Nous déployons une feuille de route structurée visant à constituer de **véritables écosystèmes thématiques**, organisés autour des **quatre domaines stratégiques de Bruxelles**. Cette feuille de route se construira sur base et en parallèle de la réforme à l'accompagnement.



Chaque écosystème est ancré dans des sites existants, qu'ils soient en cours de développement ou disposant déjà d'un fort potentiel. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (publics, privés et académiques), afin de les reconsolider en véritables écosystèmes capables de concentrer activités, talents et investissements.

- Pour le domaine de la **souveraineté**, nous nous appuyons sur le site **Da Vinci** et le cluster **Défense** qui s'y développe, ainsi que sur le **quartier Schuman**.
- Pour la **santé**, nous soutenons le développement de la **Cité de la Santé** sur le site d'**Erasme**. La Région bruxelloise dispose également de nombreux autres atouts majeurs dans le domaine de la santé, tels que l'UCLouvain à Woluwe-Saint-Lambert, l'UZ Brussel à Jette, et autres.
- Pour **l'économie récréative et culturelle**, nous veillons à ce que les projets **KANAL-Centre Pompidou**, **Mediapark** et **CONFEX** créent de véritables écosystèmes économiques structurés.
- Pour la **manufacture urbaine**, nous nous appuyons sur le pôle **Solvay** pour le développement d'un campus de l'innovation autour de la chimie des matériaux, ainsi que la création de liens entre le **Port de Bruxelles et les entreprises innovantes**.

A noter que la création de ces écosystèmes n'implique pas forcément qu'ils soient « physiques ».



3. CULTURE D'EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION DE RUPTURE

Des start-ups autant que des entreprises établies se heurtent souvent à une réglementation dépassée et/ou contraignante, non-adaptée à une nouvelle réalité, ou bien à l'absence d'un cadre réglementaire pour un nouveau produit ou procédé. La multitude d'obligations réglementaires auxquelles une jeune entreprise est obligée de se conformer peut aussi être écrasante.

Pour faciliter le déploiement d'innovations de rupture, nous déployons pleinement les efforts nécessaires pour lever, dans la mesure du possible, les barrières réglementaires qui freinent la valorisation de ces innovations et, par conséquent, leur traduction en valeur économique.

Afin que les entreprises et les incubateurs puissent introduire des demandes pour obtenir des dérogations temporaires à certaines règles et rendre certains essais possibles, Bruxelles a besoin de mettre en place un **cadre réglementaire et un point de contact pour les « sandbox réglementaires » et la réglementation expérimentale**.

Ce cadre est crucial pour préserver notre souveraineté technologique à long terme, au regard des évolutions observées aux États Unis et en Chine.

Ces « sandbox » pourraient être réellement utiles dans les secteurs stratégiques de Bruxelles tels que la santé, fin-tech, cybertech, spatial, etc.

A cette fin, nous créons une **cellule spéciale** ou un **centre d'expertise au sein d'une administration** chargée d'aider les entreprises à introduire de telles demandes, et de jouer un rôle moteur au sein de l'administration — y compris fédérale — pour obtenir les adaptations nécessaires.

L'autorité publique peut aussi stimuler l'innovation en lançant elle-même un problème à résoudre et en s'engageant à rendre possible la solution choisie — pensons par exemple aux trams de fret, aux bateaux autonomes sur le canal, aux livraisons de colis par drones, etc.



4. BRUXELLES, UNE CAPITALE DE L'IA

L'intelligence artificielle représente une rupture technologique majeure, et l'opportunité stratégique qu'elle ouvre pour Bruxelles est à la hauteur de cette transformation.

Bruxelles est le plus grand écosystème technologique de Belgique en volume absolu, avec une croissance de l'emploi tech d'environ 10 % par an entre 2023 et 2025, soit près de **2.235 emplois internationaux supplémentaires en deux ans**. Selon les derniers chiffres Statbel, 32 % des entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus utilisent déjà au moins une technologie d'IA, contre 25 % en Flandre et 21 % en Wallonie. Cette avance relative s'appuie sur des atouts uniques : un tissu dense de PME de services à forte intensité de connaissances, un écosystème académique et scientifique de premier plan, des entrepreneurs tech diplômés de plus de 107 universités et hautes écoles belges et étrangères, illustrant l'attractivité cosmopolite de Bruxelles, ainsi qu'une concentration exceptionnelle d'institutions européennes et de centres de décision qui façonnent dès aujourd'hui l'avenir de l'IA.

Le numérique et l'IA sont une **infrastructure stratégique et de souveraineté** de l'économie bruxelloise, au même titre que les réseaux de transport ou l'énergie : un levier de compétitivité et d'innovation locale, plutôt qu'un facteur de dépendance à des solutions développées ailleurs.

Bruxelles saisit cette opportunité pour devenir un pôle européen de l'intelligence artificielle digne de confiance, capable de concilier innovation, compétitivité, souveraineté numérique et intérêt général.

L'IA produit des effets concrets pour celles et ceux qui entreprennent : simplification des démarches, recherche d'informations plus efficace, services publics plus accessibles et multilingues, et accompagnement des PME pour transformer le numérique et l'IA en leviers de productivité, d'innovation et de croissance.

Un enjeu central est également celui des **données**. Bruxelles va organiser les conditions d'un meilleur partage et d'une meilleure valorisation des données publiques, parapubliques et sectorielles, dans un cadre clair, sécurisé et conforme aux exigences européennes. Colibra, spin-off de la VUB devenue la première licorne belge, illustre la capacité de Bruxelles à faire émerger des entreprises technologiques de rang international dans le domaine stratégique de la gouvernance des données.

Cet enjeu est particulièrement stratégique dans le **secteur hospitalier**, où la concentration bruxelloise d'hôpitaux, d'universités et de centres de recherche devient un levier d'innovation, de qualité des soins et de développement économique.

La Région s'inscrit dans la dynamique des regulatory sandboxes prévues par l'**AI Act**, afin de permettre aux entreprises, chercheurs et administrations de tester des solutions d'IA dans un cadre sécurisé et accompagné. Les marchés publics innovants, quant à eux, permettent aux organismes publics et opérateurs régionaux de devenir des premiers clients pour des solutions développées ou testées à Bruxelles.

Les talents, les chercheurs, les entrepreneurs et les institutions sont déjà présents à Bruxelles : il s'agit maintenant d'accélérer les déploiements utiles. Pour porter cette ambition, nous lançons un comité de pilotage afin d'identifier et de coconstruire la feuille de route IA de la région : définir les cas d'usage prioritaires, sécuriser les conditions de déploiement et déployer une feuille de route orientée vers le passage à l'échelle.

Bruxelles comme une capitale de l'IA s'inscrit pleinement dans la Déclaration de Politique Régionale. Elle se développera plus particulièrement dans une logique de collaboration entre le Ministre de l'Économie, de l'Économie numérique et de l'Emploi, le Ministre-Président, chargé notamment de la Recherche scientifique, et le Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de la Transition numérique.

Bruxelles accueille les débats européens sur l'intelligence artificielle et est appelée à devenir le territoire où l'IA de confiance passe de la règle à l'usage, de l'expérimentation au marché, et de l'innovation à la valeur économique.



5. TALENTS LOCAUX ET COMPÉTENCES INTERNATIONALES – UNE COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE

Pour dynamiser l'économie et l'emploi de la Région, le développement des entreprises requiert la disponibilité de talents adéquats. L'anticipation des projets économiques, des cycles de recrutement et des évolutions sectorielles permet de mobiliser en amont les ressources publiques. Cette démarche prospective appelle une collaboration plus intense et structurée entre les **acteurs économiques bruxellois et Actiris** : partage anticipé des offres d'emploi, dialogue régulier sur les besoins à venir en compétences, et recours accru aux Pôles Formation Emploi (véritables centres de référence de quatre secteurs clés) pour former les chercheurs d'emploi en adéquation avec les besoins des entreprises.

Les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique répondent à leurs besoins opérationnels tout en exerçant pleinement leur rôle d'acteurs responsables du tissu social bruxellois, contribuant concrètement à l'inclusion et à la cohésion d'une région où l'emploi est un facteur majeur d'égalité des chances. En travaillant ensemble en amont plutôt qu'en réaction, acteurs publics et économiques construisent un marché du travail bruxellois véritablement dynamique, efficace, et au service de toutes et tous.



Notre priorité absolue est de mieux identifier, former et placer les talents qui se trouvent sur notre territoire. Notre capitale et notre pays regorgent de talents. Pour certaines fonctions cela dit, et compte tenu des évolutions démographiques, il est nécessaire d'attirer des **profils étrangers hautement spécialisés**.

L'accent est dès lors mis sur les points suivants :

- Permettre à de **jeunes diplômés non européens**, prometteurs et hautement qualifiés, formés ici, de développer leurs talents en Belgique ;
- Travailler à une modernisation de la procédure relative aux cartes professionnelles, y compris pour les jeunes entrepreneurs prometteurs ;
- Mieux valoriser, en tant que Région, les mesures fédérales existantes dans le cadre de la guerre des talents, telles que le régime des expatriés et la déduction pour la recherche et le développement (R&D).



6. BRUSSELS EUROPEAN COMMERCIAL COURT

Afin de renforcer le rôle de Bruxelles comme « gateway to Europe », nous envisageons la création d'une « **Brussels European Commercial Court** »: un tribunal de l'entreprise où il serait possible de **plaider en anglais pour régler les litiges commerciaux internationaux**. Cette réflexion s'inscrit dans la ligne des discussions actuelles européennes autour de la création d'un **statut juridique paneuropéen d'entreprise, « EU Inc »**. Une telle mesure, à prendre par le gouvernement fédéral, renforce la certitude juridique, et également l'écosystème juridique international et européen déjà présent à Bruxelles. Elle constitue un véritable changement de paradigme lorsqu'elle se concentre aussi sur les questions liées aux formes juridiques européennes. Elle permet également de désigner comme juges ou experts des magistrats/professionnels venant d'autres États membres de l'UE.

04.

Une mobilisation collective et une ambition commune





La réussite de cette feuille de route de redéploiement économique repose sur la force du **collectif**. La feuille de route portée pour Bruxelles s'appuie sur l'engagement conjoint des institutions, des différents niveaux de pouvoir et des acteurs économiques, chacun apportant sa contribution aux transformations de la Région. Cette ambition appelle une mobilisation collective, de toutes les énergies qui font vivre Bruxelles. Elle repose sur un alignement des politiques publiques, une cohérence dans l'action et une volonté commune de construire ensemble un avenir économique fort, résilient et prospère pour la Région.

Les défis économiques, industriels, énergétiques, environnementaux, de mobilité, de formation ou d'innovation dépassent largement les frontières administratives et les répartitions classiques de compétences. Elle tend la main à des coopérations constantes entre niveaux de pouvoir, entre institutions et entre territoires.

Notre feuille de route produira pleinement ses effets à travers une coopération constructive, durable et ambitieuse avec **l'Union européenne**, l'autorité fédérale et les autres Régions du pays – toutes les institutions adoptant un véritable réflexe « **Bruxelles-friendly** », car lorsque Bruxelles progresse, c'est l'ensemble du pays qui en bénéficie. L'avenir de Bruxelles se construit dans l'ouverture, le partenariat et la conviction que **le développement de la capitale peut être une force pour tous** : pour la Région elle-même, pour les autres entités du pays et pour l'Europe dans son ensemble.



Notre feuille de route se veut profondément ouverte et évolutive. Elle ne prétend pas apporter seule toutes les réponses ni figer une trajectoire immuable. Elle constitue un cap, une volonté collective de remettre l'économie bruxelloise en mouvement. C'est le principe sous-jacent de « Brussels All.In ».

Depuis la prestation de serment mi-février, nous avons rencontré des centaines d'entrepreneurs, de commerçants, d'indépendants, d'investisseurs, d'acteurs académiques, d'associations professionnelles et de partenaires sociaux. Ce dialogue se poursuit. Nous voulons travailler au plus près du terrain, à l'écoute des réalités économiques et des attentes concrètes de celles et ceux qui entreprennent, travaillent et créent de la valeur à Bruxelles.



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST







Les **administrations et organismes publics régionaux** – Bruxelles Economie et Emploi, Actiris, hub.brussels, le Port de Bruxelles, Citydev, finance&invest.brussels – ont un rôle central dans cette dynamique. Au-delà de la mise en œuvre des politiques publiques, leur rôle est aussi de nourrir, et de renforcer notre feuille de route économique.

Cette feuille de route réussira également avec la pleine collaboration des **partenaires sociaux** et des **fédérations patronales**. Leur implication est fondamentale : constante, exigeante et constructive, notamment au travers de **Brupartners** ainsi qu'au sein des espaces de concertation les plus adaptés aux réalités sectorielles et économiques. Parce qu'ils connaissent le terrain, parce qu'ils portent les réalités sociales et économiques du quotidien, leur contribution est essentielle pour construire une feuille de route équilibrée, crédible et profondément ancrée dans les besoins des Bruxelloises et des Bruxellois.

La réussite de cette ambition suppose également une collégialité pleine et entière au sein du **Gouvernement**. Le redéploiement économique de Bruxelles est l'affaire de plus qu'une seule compétence ou d'un seul ministre. Il appelle une cohésion politique forte, une capacité à dépasser les logiques sectorielles et les postures parfois politiques, pour faire primer l'intérêt général et l'avenir de Bruxelles sur toute autre considération.

Enfin — et surtout — cette ambition devient réalité avec la participation de l'ensemble des Bruxelloises et des Bruxellois. Entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain, commerçants, artisans, investisseurs, travailleurs, étudiants, personnes en formation, citoyens en reconversion professionnelle, chercheurs d'emploi, porteurs de projets, acteurs culturels, académiques ou associatifs : « All.In », chacun a une place à prendre pour faire gagner Bruxelles. Ensemble, faisons gagner Bruxelles.



05.

Ensemble, à fond pour Bruxelles





**BRUSSELS
ALL.IN**





Une feuille de route économique
rédigée par le cabinet de
Laurent Hublet, Ministre de
l'Emploi, de l'Économie et de
l'Économie numérique.

Contact cabinet :

info.hublet@gov.brussels

